

COMMUNE DE COULOMBY

Canton De LUMBRES
Arrondissement de SAINT-OMER
Département du PAS-DE-CALAIS

Le JEUDI 14 Novembre 2024 à 20 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la présidence de Monsieur LAURENT POURCHEL, Maire de Coulomby, en suite de convocation des conseillers en date du 12 SEPTEMBRE 2024 dont un exemplaire a été affiché à la Mairie.

Assistaient à cette réunion : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de

Absents excusés : Madame Dausques Sandrine, Madame Baude Céline procuration à Monsieur Stéphane Bayard, Madame Denecque Emilie procuration à Madame Andrieu Marie, Monsieur Lefebvre Stéphane procuration à Madame Piret Raymonde.

Secrétaires de séance : Mme Raymonde PIRET (Adjointe), Mme Valérie DUCROCQ. Mme DECROIX Dorothée

Après lecture du Compte rendu de la réunion de la réunion du 19 septembre 2024 et approbation par le Conseil Municipal, Mr Le Maire relit l'ordre du jour :

A) Présentation de devis pour l'achat d'une perche et d'une remorque et une saleuse pour le micro tracteur

Le Maire montre plusieurs devis pour l'achat d'une perche télescopique ainsi qu'une remorque pour le micro tracteur, et une saleuse, ces outils sont indispensables pour le quotidien et l'entretien du village.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à faire ces achats.

B) Présentation du rapport d'activité du SIDEALF LES SERVICES DE L'EAU POTABLE - DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DU SPANCRAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – EXERCICE 2023

La séance ouverte, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, suivant le décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEALF, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité / à la majorité des membres présents, approuve les présents rapports du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

C) Délibération portant création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

A la demande de la trésorerie de Longuenesse.

La Commune doit reprendre une nouvelle délibération car lesdits emplois avaient été créés mais de manière imprécise.

Ainsi en raison des tâches à effectuer, le Maire propose de créer plusieurs emplois permanents de 4 adjoints techniques dont un remplissant les conditions réglementaires et ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade en tant qu'adjoint technique principal de 2^e-ème classe, les 3 autres en tant qu'adjoints techniques.

Ainsi que 2 postes d'adjoint administratifs dont un remplissant les conditions réglementaires et par ancienneté pour un avancement de grade en tant qu'adjoint administratif principal de 2^e-ème classe.

Par conséquent

Le Maire propose de repréciser les emplois - à compter du 1er Janvier 2024, - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2^eme classe à temps non complet -à raison de 33 heures semaine

Et un agent administratif à raison de 28 heures par semaine.

1 poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps non complet à raison de 31 heures semaine

Et un adjoint technique à temps complet soit 35 heures.

Et 2 adjoints techniques à temps non complet à raison de 22 heures semaine

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 Article 64 du Budget primitif 2024

Divers :

Monsieur le Maire précise que le Noël des enfants aura lieu le Mardi 10 décembre à 19 heures à la salle des fêtes de Coulomby, les remises de cadeaux auront lieu ce jour-là, les enfants pourront assister à un spectacle offert par la Commune.

Les Colis des aînés seront remis le Week end du 14 décembre 2024 par l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de créer à l'arrière de la Mairie un bâtiment pour les 2 agents techniques, un permis de construire sera déposé prochainement dès le retour des devis pour réaliser les travaux.

Monsieur explique qu'un devis a été demandé au lycée professionnel Bernard Chochoy pour refaire des peintures au sein de certains bâtiments communaux.

Monsieur le Maire propose également de faire un ossuaire en 2025 ceci permettra de faire des reprises de Concessions à l'état d'abandon, un devis a été effectué auprès de l'entreprise Joly à DESVRES.

Monsieur le Maire tient à signaler que la Rue à Cailloux a seulement couter pour la Mairie 24135 euros grâce aux subventions accordées par le département, et l'Etat ; et pour la Micro station le cout pour la Mairie ne représente que 12000 euros grâce aux subventions de la région et du Département .

